



Face à de fortes contraintes administratives, juridiques et économiques, il n'est jamais facile de créer un emploi au sein de son association lorsqu'on est bénévole.

Un recrutement n'est donc pas anodin et l'embauche d'un salarié ne s'improvise pas. Cette démarche nécessite un temps de réflexion et de respecter différentes étapes préparatoires.

IDENTIFIER LES BESOINS

- 1- Il est important d'identifier les besoins en ressources humaines pour que le recrutement demeure en adéquation avec le projet associatif.
- 2- Le recrutement d'un salarié doit être motivé dans le but de développer de nouveaux projets afin de diversifier les activités proposées par l'association.
- 3- La création d'un emploi doit être envisagé lorsque les ressources bénévoles de l'association ne sont plus suffisantes pour conduire certaines actions en termes quantitatif et qualitatif.

IDENTIFIER LES SOURCES D'INFORMATIONS

Lorsqu'on décide de créer un emploi au sein de son association, il est important de recenser les différentes structures qui peuvent vous accompagner dans vos démarches.

- 1- Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
- 2- Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)
- 3- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)
- 4- Le Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports : SDJES
- 5- Groupements d'employeurs, associations (AE14, CODDEA, PSL27, GEIQPSAL59...), URSSAF (service TESE)

Retrouvez l'ensemble des dispositifs d'accompagnement disponible sur le guide du CFA SAT [consultable ici !](#)

LE FINANCEMENT D'UN EMPLOI ASSOCIATIF

Une association comme toutes les structures employeuses peut bénéficier d'aides ou de dispositifs publics pour l'emploi afin d'embaucher un salarié.

- 1- Le Contrat Unique d'Insertion (CUI)-Parcours Emploi Compétences (PEC)
- 2- Le Contrat d'Apprentissage
- 3- Le Contrat de Professionnalisation
- 4- L'Agence Nationale du Sport
- 5- Le Programme Régional d'Aide à l'Emploi Associatif